

M 268/2006 INS

Le 4 avril 2007 INS C

**Motion**

0607 Masshardt, Langenthal (PS-JS)

Cosignataires: 27 Déposée le: 29.11.2006

**Site Internet d'éducation à la citoyenneté**

Le Conseil-exécutif est chargé de lancer un projet de développement conjoint par la Confédération et les cantons d'un site Internet d'éducation à la citoyenneté. Ce site mettra à la disposition des enseignantes et enseignants, pour leur soutien et pour l'éducation des élèves à la citoyenneté, un matériel pédagogique actualisé et attractif concernant les différents domaines et aspects de la politique.

**Développement**

Les conclusions de l'étude « Geschichte und Politik im Unterricht [Histoire et politique dans l'enseignement] » confirment clairement ce que laissaient supposer la participation aux votes et élections ces dernières années, les enquêtes menées parmi les recrues et les études internationales. En comparaison d'autres groupes d'âge, le taux d'abstentionnisme des 18 à 25 ans est généralement supérieur à la moyenne, ce qui est dû pour l'essentiel à un manque notoire d'informations concernant la vie politique actuelle et les institutions démocratiques. Le Conseil fédéral a confirmé ce fait dans sa réponse à la motion déposée par la conseillère nationale Ursula Wyss intitulée « Améliorer la formation politique et civique des jeunes ». Il est d'avis lui aussi « qu'une éducation civique de haut niveau en cours de formation est décisive pour la participation active ultérieure à la vie politique ». Dans sa réponse à l'interpellation intitulée « Qualité des cours d'instruction civique », déposée également par la conseillère nationale Ursula Wyss, le Conseil fédéral a souligné qu'il faut agir. Les cours d'éducation civique, à tous les niveaux scolaires, doivent être encore plus actualisés et concrétisés. Les enseignants et les autorités scolaires doivent comprendre qu'il ne s'agit pas ici seulement de théorie, mais d'aspects pratiques cadrant avec les préoccupations des jeunes et avec l'actualité.

Aujourd'hui, Internet est le lieu privilégié où l'on recherche des informations. Ce peut être là un outil pratique pour les élèves des écoles et pour les enseignantes et enseignants. Sur le site d'éducation à la citoyenneté, il faut que l'on ne se contente pas de décrire les institutions, mais que l'on traite surtout les thèmes politiques d'actualité. Il faut distinguer la constitution politique, ou la société construite sur la base de la constitution au sens large, de la dimension matérielle de la politique et de l'art de gouverner, autrement dit des rouages de la politique.

## Réponse du Conseil-exécutif

La motion a pour objet de rendre l'éducation civique plus attrayante et d'en axer davantage le contenu sur les thèmes d'actualité. Dans ce but, la motionnaire charge le Conseil-exécutif de lancer un projet de développement d'un site Internet d'éducation à la citoyenneté qui serait conjointement géré par la Confédération et les cantons et devrait permettre aux jeunes d'accéder à des thèmes d'actualité intéressants en rapport avec l'éducation civique. Cette demande se fonde sur les conclusions d'une étude selon laquelle le taux d'abstentionnisme des 18 à 25 ans est généralement supérieur à la moyenne, phénomène qui serait dû pour l'essentiel à un manque d'informations sur la vie politique actuelle.

Comme le Conseil-exécutif le précise dans ses réponses à l'interpellation Masshardt (I 269/2006) et à la motion Sommer (M 257/2006), la Direction de l'instruction publique est consciente du fait que les connaissances d'un grand nombre de jeunes dans le domaine politique sont lacunaires.

Des mesures ont été planifiées, sont en cours de réalisation ou ont déjà été réalisées dans les domaines des plans d'études, des moyens d'enseignement et des aides didactiques, et de la formation du corps enseignant. Contrairement à la motionnaire, le Conseil-exécutif est d'avis que le manque d'informations n'explique pas à lui seul les lacunes constatées et qu'il se cache derrière l'ignorance des jeunes et leur lassitude à l'égard de la politique un problème plus complexe.

L'orientation choisie par la Direction de l'instruction publique privilégie le soutien aux enseignants et enseignantes dans la planification des cours. Elle n'ignore pas le fait qu'un site Internet bien fait peut constituer une aide didactique efficace. C'est pourquoi la brochure sur l'éducation à la citoyenneté parue à l'automne 2006 comprend une liste de liens destinés aux enfants, aux jeunes et au corps enseignant. Par ailleurs, la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse élaboré actuellement un site Internet destiné au corps enseignant et aux élèves ([www.politischesbildung.ch](http://www.politischesbildung.ch)). Ce site est créé en coopération avec de nombreuses institutions des milieux éducatif et politique. Il est consacré à différents thèmes liés à la politique, propose des pistes didactiques, informe sur les manifestations prévues, etc. L'ouvrage de référence « Politik und Demokratie – leben und lernen [Politique et démocratie – vivre et apprendre] », qui paraîtra au printemps, sera complété par des informations qui seront diffusées sur Internet et probablement intégrées au site de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse.

Dans la partie francophone du canton, les brochures « Institutions politiques suisses » et « ECHO, informations sur la Suisse » servent de référence. Deux sites Internet leur sont consacrées ([www.institutions-politiques.ch](http://www.institutions-politiques.ch) et [www.echo-ch.ch](http://www.echo-ch.ch)). Les questions d'éducation civique seront également intégrées au nouveau plan d'études francophone actuellement élaboré en coopération avec d'autres cantons romands.

Le Conseil-exécutif constate qu'il existe déjà divers supports d'aide aux membres du corps enseignant chargés de l'éducation civique et que de nouvelles aides sont en cours d'élaboration. Il se réfère en particulier au site Internet élaboré par la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse qui sera mis à la disposition du corps enseignant du canton de Berne. Le Conseil-exécutif estime donc qu'il n'est pas nécessaire d'accroître l'offre Internet dans ce domaine. Il considère la demande de la motionnaire comme satisfaite.

**Proposition :** adoption et classement de la motion.

## Au Grand Conseil